

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14/04/2025

Début de séance à 20h02

Présents : Frédéric LAFOUGÈRE, Maryline VERNE, Evelyne THOMAS, Sébastien ALLIER, Louis COSTA, Hervé GROSBELLET, Bernard BISSUEL, Isabelle MOLLON, Jean-Claude TISSOT.

Pouvoirs : Estelle DUFOUR à Sébastien ALLIER, David CARRICONDO à Maryline VERNE.

Absents : Estelle DUFOUR, Nathalie CRIONNET, Cédric LEGAT, David CARRICONDO.

Secrétaire de séance : Isabelle MOLLON.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10/03/2024

Le compte-rendu de la séance du 10/03/2025 est adopté à l'unanimité des présents.

2. REFECTION DE LA PLACE DE LA BASCULE

Monsieur le Maire laisse la parole à Bernard BISSUEL afin qu'il fasse un point sur l'avancement des travaux de la place de la Bascule.

Celui-ci indique que les travaux avancent bien et que le gros du chantier devrait être terminé pour la 2^{ème} quinzaine de mai 2025.

Il précise que l'Etat a validé une subvention DETR pour ces travaux ; ce qui permettra de faire des travaux prévus en options et variantes. Il indique également que les travaux de sécurisation de l'accès à cette place sont programmés pour l'avant dernière semaine d'avril 2025.

Arrivée de Magali SABOT à 20h11

Des travaux relatifs à l'assainissement situés sous l'emprise de la place ont dû être réalisés.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux élus de voter un avenant au marché initial ; avenant d'un montant de 25 671.59 € HT portant le marché à 75 003.48 € HT.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

Des devis sont à recevoir pour mise en accessibilité du bâtiment La Ruhe ; bâtiment situé dans le pourtour de la place de la Bascule.

3. MISE EN PLACE D'UN CREDIT A COURT TERME

Dans le cadre de ces travaux, nous devons avancer le montant des subventions en attente de versement, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de mettre en place un prêt à court terme d'un montant de 124 000 € visant à couvrir ces dépenses. Il précise que ce prêt sera remboursé au fur et à mesure de la réception des différentes subventions.

Suite à la réception des offres de financement, il propose de retenir la Caisse d'Epargne, qui offre de meilleures conditions, avec un taux fixe à 2.98 %, des frais de dossier de 150 € et un remboursement in fine du capital.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

4. DELIBERATION MODIFICATIVE N. 1 – BUDGET COMMUNAL

Afin de prendre en compte la mise en place du crédit à court terme, Monsieur le Maire propose aux élus de prendre une délibération modificative du budget communal par le biais d'une recette et d'une dépense d'investissement de 124 000 € ; les écritures relatives aux dépenses de fonctionnement étant déjà prévues au budget.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les 3 budgets.

5. ADHÉSION AU SERVICE D'ASSISTANCE À LA GESTION ÉNERGÉTIQUE DU SIEL-TE LOIRE (SAGE)

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la collectivité adhère au service d'assistance à la gestion énergétique du SIEL-TE Loire (SAGE) et que cette convention arrive à son terme. Il propose aux élus de la reconduire pour une durée de 6 ans ; au terme des 6 ans, elle sera reconduite tacitement d'année en année. Cette assistance permet notamment à la collectivité de mesurer la performance énergétique de ses bâtiments. Le coût annuel pour 2025 est fixé à 807 €

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents.

6. DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Maryline VERNE, adjointe, présente aux élus une demande de subvention émanant d'une association qui vient en aide à des familles félines dans la distribution de colis alimentaires.

Après discussions, il est décidé que la Commission communale des solidarités prend en main ce dossier afin de convenir d'un rendez-vous avec les dirigeants de l'association et ainsi connaître les besoins de celle-ci. Ce dossier sera revu lors d'une prochaine réunion.

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente aux élus le projet d'agrovoltaïsme de la société VOLTALIA sur le secteur de Léchaud (surface d'environ 30 ha). Le 19 mars, il a rencontré, avec Mme VERNE, des représentants de cette société

Dans cette phase d'étude, VOLTALIA demande aux élus de prononcer un avis par un accord de principe ou un refus.

Les élus échangent sur ce projet et s'interrogent sur la pertinence du lieu choisi et de sa mise en œuvre. L'emprise foncière est très importante dans une zone agricole préservée. L'ampleur visuelle des installations qui doivent permettre aux bovins de passer en dessous des panneaux, la co-visibilité pour les habitants du secteur sont des éléments qui interrogent tous les élus.

Après les débats, il est rappelé que dans le cadre de l'étude obligatoire des zones d'accélération des énergies renouvelables visant à faciliter les projets d'énergies renouvelables, ils avaient décidé par délibération, la possibilité de photovoltaïque au sol et ombrières sur et aux abords de l'aire de covoiturage et de donner la priorité aux photovoltaïques sur toitures.

Le modèle d'agrovoltaïsme présenté par la société Voltalia avait été exclu du champ des ZAER

Considérant, les décisions prises lors de l'élaboration de la cartographie communale des ZAER, considérant les impacts visuels majeurs engendrés par une telle installation, considérant le caractère préservé de la zone et la volonté de conserver un territoire rural, considérant les enjeux de co-visibilité, les élus se prononcent contre ce projet d'agrovoltaïsme sur le territoire communal.

Il précise également que l'affermage avec la SAUR, pour la gestion de l'eau potable sur le territoire communal, se termine au 30/04/2025 (cet affermage avait été conclu par l'ex Syndicat des eaux du Gantet) et que la Roannaise de l'Eau a fait un nouveau contrat avec SUEZ. Cette société deviendra le gestionnaire du réseau à compter du 01/05/2025. Un relevé des compteurs est actuellement réalisé par la SAUR afin de clôturer leurs écritures. Le prix du m³ d'eau potable à compter du 01/05/2025 sera facturé au prix de 3.42 €. SUEZ adressera un courrier à l'ensemble des abonnés afin de leur communiquer l'ensemble des données indispensables à la gestion.

Comme convenu lors de la séance publique du 10 mars dernier, il a adressé un courrier aux consorts MAGNON pour l'achat d'une bande de terrain pour la réalisation d'un chemin piétonnier entre le lotissement et la salle du temps libre. A ce jour, aucune réponse n'a été reçue et il les relancera prochainement à ce sujet.

Il précise que M. Fargier, Conseiller aux Décideurs Locaux – Trésor Public, viendra en mairie le 15 mai prochain afin de faire une prospection financière.

Il informe les élus sur plusieurs points :

- municipales 2026 : ce sera un scrutin de liste avec parité et 15 membres (13 étant un nombre minimal possible)
- compétence eau/assainissement à la CC Forez-Est au 01/01/2026 : elle n'est plus obligatoire et

devient optionnelle ; d'autres infos seront prochainement communiquées par la CCFE mais les études continuent,

- hameau de Félines : pose de coussins berlinois et passage en zone 30 sur le hameau,
- MAPA Chantepierre : la subvention exceptionnelle pour l'achat d'un pilulier a été versée pour un montant de 2064.77 €
- une antenne Bouygues sera prochainement installée au lieu-dit « La Ronzière ».

Evelyne THOMAS revient sur la commémoration du 19 mars durant laquelle les élus du nouveau CME étaient tous présents. Victoire ROBERT, également élue du CME, était porte-drapeau et a lu le discours de la FNACA.

Les élus du CME se sont réunis le samedi 12 avril et ont commencé de travailler sur 2 projets : projet d'aire de jeux à proximité de l'étang et mise en place de nids à frelons/guêpes, nichoirs et nids à chauve-souris. Cette réunion a été suivie de la cérémonie de plantation des arbres pour les enfants nés en 2024 (7 enfants concernés).

Elle devait participer à la réunion de la commission de sécurité pour la Maison du temps libre le 11 avril mais celle-ci a été annulée.

Bernard BISSUEL donne des informations concernant le chemin piétonnier depuis le RD 5 jusqu'à l'étang. Le géomètre est passé le 08 avril, il prépare les documents d'arpentage et quand ces derniers seront transmis aux services du cadastre, la vente avec M. et Mme HURSTEL pourra être envisagée. Rappel : M. et Mme HURSTEL font don du terrain concernant ce cheminement et la collectivité prend en charge l'ensemble des frais pour la réalisation de celui-ci. Il est également prévu la création d'un parking à proximité de l'école.

Il précise que Les Pas Pressés ont refait les passerelles à Monternaud et Léchaud.

Le chemin des Chézeaux sera prochainement refait avec l'aide de Guillaume PEILLON et du SMRBV.

Dans la Rue Henriette des Garets, au niveau de la coiffeuse, les pavés ont bougé. Les agents communaux procéderont à la reprise.

Magali SABOT indique qu'elle a été interpellée par un agriculteur concernant un problème de pollution (papier, plastique). M. le Maire et Mme VERNE, adjointe, ont reçu une 2^{ème} fois l'agriculteur concerné qui fera le nécessaire.

Maryline VERNE indique qu'une réunion a eu lieu en mairie pour l'éventuelle création d'une association en charge de gérer des commandes groupées pour le village. Une 2^{ème} réunion est prévue le 19 avril prochain. Elle a participé à une rencontre avec F. LAFOUGERE, B. BISSUEL, M. et Mme HURSTEL et du personnel du Foyer Roche Féline, autour d'un projet artistique mené au sein du foyer Roche Félines. Les résidents travaillent avec une artiste pour réaliser une œuvre qui trouvera sa place sur le domaine public à l'automne prochain ; ce projet est en partie financé par la CC de Forez-Est.

Avec F. LAFOUGERE et I. MOLLON, une rencontre a été organisée avec le directeur de la MJC de BUSSIERES concernant l'accueil ados ; le projet de voyage en Albanie est annulé.

Elle présente le Plan Communal de Sauvegarde mis à jour et propose aux élus de le valider. Les élus valident ; il sera adressé à la Préfecture de la Loire.

La prochaine séance publique du conseil municipal est fixée au lundi 02/06/2025 à 19h45 en mairie.

La séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance,
Isabelle MOLLON



Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE

